



VISION PAR EXCELLENCE



Association des agents d'administration
scolaire du Nouveau-Brunswick

Prix Vision par excellence de l'AAASNB

Chaque année, l'Association des agents d'administration scolaire du Nouveau-Brunswick décerne le Prix Vision par Excellence à un(e) agent(e) ou à un groupe d'agent(e)s d'administration scolaire qui ont excellé dans leur secteur. Le but de ce prix n'est pas de mesurer les réussites extraordinaires ou une longue carrière, mais de reconnaître les agents d'administration scolaires qui servent de modèles au sein de la gestion de l'administration scolaire et qui font preuve d'un leadership exceptionnel.

Le récipiendaire du Prix Vision par Excellence recevra une prime en argent de 500 \$, ainsi qu'un trophée en cristal.

Qui est admissible ?

Les candidats ou candidates doivent être membres de l'Association des agents d'administration scolaire du Nouveau-Brunswick et être titulaire d'un poste à temps plein dans un district scolaire.

Les membres actuels de l'exécutif de l'AAASNB ne sont pas admissibles.

Le président de l'AAASNB doit recevoir les formulaires de mise en candidature d'ici le 1 Mai 2018.

Mise en candidature

Les mises en candidature pour le Prix Vision par Excellence doivent être présentées par les membres ou les groupes (membres de l'AAASNB, les directeurs généraux des districts, les Conseils d'éducation, le PSSC, la FENB ou le SCFP).

Les mises en candidatures présentées doivent obtenir l'appui d'une personne ou d'un membre qui connaît le candidat et qui peut attester les réalisations de ce dernier. Avant de présenter une mise en candidature, vous devez d'abord obtenir le consentement du candidat ou de la candidate.

Les mises en candidatures doivent inclure un exposé qui explique les réalisations du candidat ou de la candidate qui ont été particulièrement déterminantes pour leur district scolaire. Le texte explicatif doit préciser comment la réalisation ou les réalisations ont contribué à accroître l'efficacité du district scolaire ou de la profession dans son ensemble.

Sélection des récipiendaires

Chaque année, les membres de l'exécutif l'AAASNB choisissent une mise en candidature d'un groupe pour lui remettre le Prix Vision par Excellence. Le prix sera remis lors d'une cérémonie spéciale dans le cadre de la réunion générale annuelle de l'AAASNB qui se tient en juin chaque année.

Prix Vision par Excellence Formulaire de présentation des candidatures

Personne ou groupe qui présente la mise en candidature :

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Candidat ou candidate au Prix Vision par Excellence de l'AAASNB :

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Description des activités du candidat ou de la candidate :

Veuillez joindre les renseignements sur les activités du candidat ou de la candidate qui correspondent à un ou plus des questions suivantes :

- De quelle façon les activités du candidat ou de la candidate ont-elles contribuées à rehausser la gestion de l'administration scolaire?
- Comment le candidat ou la candidate a-t-il démontré un leadership exceptionnel ?
- De quelle façon le district scolaire ou le milieu scolaire a-t-il profité de ces activités?
- Comment les réalisations du candidat ou de la candidate ont-elles contribué à améliorer l'efficacité du district scolaire ou de la gestion de l'administration scolaire dans son ensemble?

Signature de la personne qui présente la mise en candidature : _____
(en lettres moulées SVP)

Signature

Date

Nom et signature d'une personne qui appuie la mise en candidature :

Nom

Signature

*Note : Si la mise en candidature est présenté par une personne, elle doit être appuyé par une autre personne. Si un groupe présente la mise en candidature, deux membres du groupe doivent signer le formulaire de mise en candidature.